

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 27 mars 2025

Commune de Cahuzac

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Cédric GARCIA, Jean-Luc IMART, Francis LEDOUX.

Pouvoir : Simon SAFFORES à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK.

Secrétaire de séance : Evelyne ROUANET

La séance débute à 18h00 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-1- Approbation du PV de la séance du 25/02/2025

Le PV du 25/02/2025 vous a été transmis le 20/03/2025 avec les convocations.

Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de délibérer pour approuver le PV du 25/02/2025, tel que Madame BOUSQUET Martine, la secrétaire de séance, l'a rédigé.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-2- TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- **Taxe foncière sur le bâti** : 41.06%
- **Taxe foncière sur le non bâti** : 68.18 %
- **Taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires)** : 16.27%

Après délibération, le Conseil décide de laisser les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-3- BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2024

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assurée que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame le Maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2024.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-4- BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Un extrait des comptes administratifs 2024 a été mis à disposition des élus en version papier

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à Madame Evelyne ROUANET, qui présente le compte administratif au chapitre.

Cette dernière propose de délibérer pour **APPROUVER** le compte administratif 2024 de la Commune.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-5- BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à la somme de **404 499.02€** en section fonctionnement et de **22 033.87€** en section investissement, Madame le Maire propose d'affecter :

- 404 499.02€ à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 22 033.87 € à l'article 001 en recettes d'investissement

Après délibération, le Conseil **APPROUVE** cette répartition.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-6- BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2025

Un extrait du budget primitif 2025 a été mis à disposition des élus en version papier.

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-7- BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2024

Un extrait du compte de gestion 2024 a été mis à disposition des élus en version papier

Madame le Maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-8- BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Un extrait des comptes administratifs 2024 a été mis à disposition des élus en version papier

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à Madame Evelyne ROUANET, qui présente le compte administratif au chapitre.

Cette dernière propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2024 assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-9- BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 41 277.94 € en section fonctionnement et de 3 303.32 € en section investissement, Madame le Maire propose d'affecter :

- 41 277.94€ à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 3 303.32€ à l'article 001 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-10- BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025

Un extrait du budget primitif 2024 a été mis à disposition des élus version papier.

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 assainissement au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Madame le Maire précise qu'il y a une erreur sur la maquette qui sera transmise à la préfecture et à la trésorerie, qui est indépendante de la mairie. En effet la base DGCL (Direction Générale des Collectivités locales) récupérée par le logiciel comptable est erronée : les crédits portés au chapitre 13 sont doublés.

Madame le Maire demande au trésorier de bien vouloir modifier cette erreur lors de la réception du flux budgétaire : selon le budget voté ci-dessous : chapitre 13 vote de 200 000.00€ à l'article 1311, la maquette fait apparaître 400 000.00€.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-11- DELIBERATION POUR VOTER LES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après avoir consulté les montants des subventions allouées aux associations listées dans le tableau ci-dessous l'année précédente, le Conseil a délibéré et a choisi de verser les subventions ci-dessous énoncées pour l'année 2025 :

DENOMINATION	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS 2025
ADAR	150.00 €	150.00 €
ADDAH	120.00 €	120.00 €
ADT Sor	100.00 €	100.00 €
ALMA	75.00 €	75.00 €
Amicale sapeurs-pompiers	200.00 €	200.00 €
Association Art Vagabond	200.00 €	100.00 €
Association Chat du Sor	100.00 €	100.00 €
Association des anciens combattants	100.00 €	100.00 €
Association des maires du TARN	467.00 €	467.00 €
Croix Rouge	150.00 €	150.00 €
Dom Robert	50.00€ (2023)	50.00 €
Ecole de Sorèze	150.00 €	150.00 €
FNACA	50.00 €	50.00 €
La route du verre	150.00 €	150.00 €
EHPAD Les Arcades	150.00 €	150.00 €
Saint Vincent de Paul	150.00 €	150.00 €
Sapeurs Pompiers	100.00 €	100.00 €
Sté de Chasse	150.00 €	150.00 €
Sté de Pêche	150.00 €	150.00 €
TOTAL	2 712.00€	2 662.00€

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-12- DELIBERATION POUR REPOSE A L'APPEL A CONTRIBUTION SCOLAIRE LA PROVIDENCE

Madame le Maire présente le courrier d'appel à contribution reçu de la part de l'établissement scolaire La Providence. Deux enfants de la commune étant scolarisés au sein de cet établissement, il convient de participer aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires en contrat d'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement de l'établissement.

En effet, la commune engage déjà des frais au niveau des établissements publics dont dépendent plusieurs enfants de la commune.

Pour : 0 ; Contre : 9 ; Abstention : 0

-13- DELIBERATION SUR LE MONTANT DE RENUMERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil que le recensement obligatoire de la population a pris fin le 15 février dernier.

Elle remercie l'agent recenseur pour l'exécution de ce travail de recensement et qu'il convient de délibérer quant au montant de la rémunération à lui attribuer. Elle indique qu'une somme forfaitaire versée par l'INSEE a été allouée à la commune pour un montant de 399€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de rémunérer l'agent recenseur du montant de 500,00€.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-14- POINTS DIVERS

- **FEDERTEEP** : Participation aux frais d'inscription du transport des enfants de Madame MARIANI.

Madame le Maire fait part de la situation de l'administrée au Conseil et détaille également les frais relatifs à l'inscription aux transports en commun communiqués par la FEDERTEEP.

La FEDERTEEP distingue deux cas de figure différents :

- **Les ayant droits**, dont le coût est de 25€/enfant pour la famille et, 160€/enfant pour la commune
- **Les non ayant droits**, dont le coût est de 130€/enfant pour la famille et, de 0€/enfant pour la commune
- Transport de ligne régulière (LiO).

Le Conseil demande à avoir un tarif concernant la dernière option car en effet, les enfants de l'administrée ne dépendent pas des établissements scolaires desservis par la FEDERTEEP. Selon le montant, il sera proposé une participation de la commune pour aider l'administrée et ses enfants afin de terminer l'année scolaire.

- **BORIE GRANDE** :

- Subventions pour la création des 3 logements :

Madame le Maire indique au Conseil que compte-tenu du pourcentage des subventions annoncées notamment par la Préfecture, le projet et les demandes de subventions aux autres organismes sont suspendus.

- Mise en herbe de la Borie Grande :

Madame le Maire propose de mettre en herbe le terrain de la Borie Grande se situant au niveau des Jardins Partagés, notamment, suite au nettoyage de ce dernier, afin d'éviter des repousses et de maintenir son état de propreté.

Plusieurs solutions ont été discutés avec le Conseil : la demande d'un devis à Pôle Paysage et à l'ESAT Chantecler, mais aussi, d'envoyer une lettre ouverte aux agriculteurs de la commune en leur proposant la mise à disposition gracieuse de ce terrain, de sa mise en herbe et de la possibilité donc, de pouvoir récupérer le foin.

- **DEGÂT DES EAUX, LOGEMENTS LOTISSEMENT DES VIGNES :**

Madame le Maire, signale avoir reçu un devis de réparation de dommages pour les logements communaux situés au lotissement des Vignes, suite aux dégâts des eaux provoqués par les intempéries ayant eu lieu courant Mars.

Madame le Maire indique que ces devis ont été envoyés à l'assurance et qu'un expert a été mandaté pour constater les dégâts.

Toujours concernant les logements, Madame le Maire, indique que Monsieur MONTAGNE (entreprise MONTAGNE BATIMENT), posera le portail du logement N°10, commandé par la Mairie pour un montant de 959€TTC, aux mêmes conditions tarifaires que pour le logement N°8 lotissement des Vignes.

Fin de séance : 20H45

Madame la secrétaire de séance : Evelyne ROUANET

